

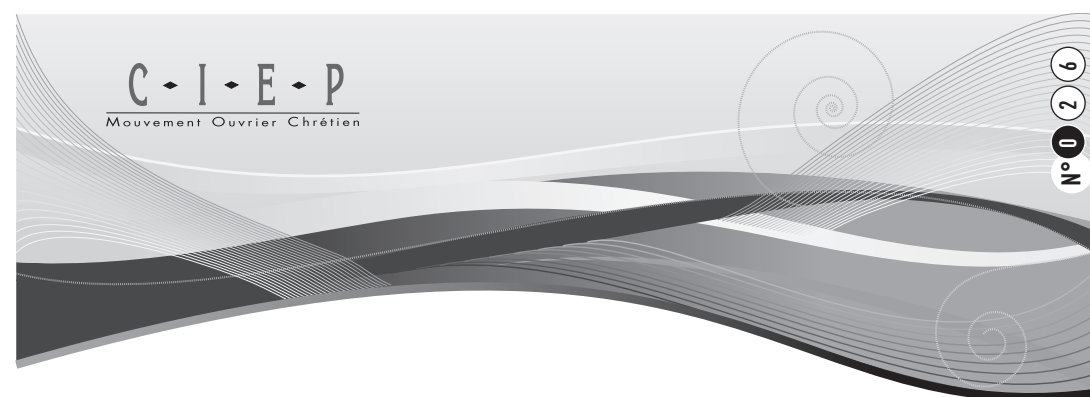
Horaire

Le cours de gestion de projet en action collective entre dans le cursus de deuxième année et compte 28 périodes de cours.

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *sur base d'une situation donnée liée à son engagement social* :

- de proposer et de justifier un projet d'action ;
 - susceptible de mobiliser la confiance et la participation des acteurs concernés ;
 - en rapport aux objectifs poursuivis et au contexte ;
- de proposer et de justifier un processus d'évaluation participative en lien avec ce plan d'action.



Gestion de projet en action collective

Le cours de gestion de projet en action collective vise à permettre à l'étudiant de mettre en œuvre la démarche de conception, de gestion et d'évaluation d'un projet d'action collective.

Plus particulièrement l'étudiant s'exercera, *en lien avec son engagement social*, à :

- d'appliquer les principes de la méthodologie du projet (conception, gestion, évaluation) en vue d'une action démocratique soutenant l'engagement collectif en lien avec les orientations de l'association, l'organisation ou du mouvement social de référence ;
- d'appliquer les principes du travail coopératif (responsabilité individuelle et collective de la réalisation des objectifs, construction concertée d'un agenda commun, distribution négociée des rôles, responsabilité de soutien mutuel entre les rôles, modalités d'évaluation...);
- de repérer les méthodes d'animation permettant la mise en œuvre participative de ces exigences ;
- d'imaginer des procédures collectives garantissant le suivi de l'engagement, l'efficacité de l'action collective et son évaluation ;
- d'appliquer les principes de leadership à un cas simple de prise de décision.